



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2014

=====

Nombre de présents : 18

L'an deux mille quatorze et le jeudi treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Denis MARCOUX, Madeleine MARTINEZ, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Hervé BRAHIC à Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI à Gérard CHAPEL, Corinne d'ALETTO à Luc VEYRAT, Amélie BRANTE à Tamara KUZMIC, Françoise BRYLINSKI à Yvon BONZI.

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

20 POUR – 3 CONTRE (Mme Carré, Mme Leclere, M. Genès)

I – Création régie municipale des eaux et adoption des statuts

Les services publics communaux de production et de distribution d'eau potable, ainsi que de collecte et traitement des eaux usées, seront assurés par la Régie des Eaux à compter du 04/02/2015.

Il convient de choisir dès à présent le type de régie le plus adapté, de définir l'organisation interne de la Régie et ses modalités de fonctionnement.

Le maire demande au conseil approuver la création de la régie municipale à autonomie financière nommée « régie des eaux de Saint-Quentin-la-Poterie » et approuver ses statuts.

20 POUR – 3 ABSTENTIONS (Mme Carré, Mme Leclere, M. Genès)

II- Désignation du conseil d'exploitation

Vu statuts de la régie municipale des eaux, il convient de désigner pour représenter la ville au sein du conseil d'exploitation les représentants suivants : Yvon Bonzi, Gérard Jean, Gérard Chapel, Françoise Brylinski, Mireille Bouche, Rino Benelli, Alain Genès.

22 POUR – 1 ABSTENTION (Mme Leclere)

III- Création budgets annexes eau et assainissement

Vu la délibération du 13/11/2014 relative à la création d'une régie municipale à autonomie financière, Il convient de créer un budget eau potable M49 assujetti à la TVA et un budget assainissement M49 assujetti à la TVA.

20 POUR – 3 ABSTENTIONS (Mme Carré, Mme Leclere, M. Genès)

IV- Création de poste

Suite à la réussite au concours de rédacteur d'un agent du service administratif, le Maire propose la création d'un poste de rédacteur à temps complet.

UNANIMITE

V- Projet aménagement forêt communale

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts.

UNANIMITE

VI- Coupe de bois – exercice 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2015, à la demande de l'Office National des Forêts. La coupe envisagée concerne la parcelle n° 14 partie, canton de « Bois de Saint-Quentin » sur une contenance de 5.93 ha. Il propose de confier à l'ONF la vente sur pied et la détermination du prix.

UNANIMITE

VII- M14 – DM n° 2

Afin de mener à bien l'exercice 2014, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'inscrire au budget M 14 des écritures supplémentaires.

ART.	LIBELLE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
10223	TLE		10 528		
10226	Taxe aménagement				10 528
	TOTAL INVESTISSEMENT		10 528 €		10 528 €

UNANIMITE

Décisions du maire

Signature le 17 octobre 2014 d'un marché à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eaux pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 100 000 € HT avec l'Entreprise Bazalgette.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Yvon BONZI



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Quentin-la-Poërie, Gard. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-QUENTIN-LA-POERIE' and 'GARD'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.